

Published on ADAGP (<https://www.adagp.fr>)

[Accueil](#) > Je suis une société souhaitant mettre en ligne un grand nombre d'œuvres, comment faire ?

---

L'Adagp propose des conventions aux organismes et sociétés qui souhaitent développer d'importants contenus en ligne (plus de 100 œuvres). Cette convention a pour objectif de simplifier vos démarches et fonctionne sur une base déclarative (et non pas sur la base de demandes d'autorisation préalable) sauf lorsque l'accord de l'auteur est nécessaire en cas d'adaptation de l'œuvre, publication monographique ou lorsqu'un grand nombre d'œuvre est concerné pour un seul auteur. Elle a également pour but de vous permettre de planifier les mises en ligne en fonction de votre budget.

Pour plus d'informations, merci de contacter le [service multimédia](#) [1]

---

#### **Links**

[1] <mailto:liste.multimedia@adagp.fr>